

## CINQVIEME SERMON

## Luc XVIII.

v.10. Deux hommes monserent au temple pour priez, l'on l'harifien es l'autre peager.

11. Le Pharisien se tenant à part, prioiten soi-mesme, disant, à Dieu ie te ren graces, que ie me suis point comme le reste, des hommes qui sont rauisseurs, iniusses adultières: ni comme ce peager.

12. le iusne deux fois la semaine : ie donne la disme de tout ce que ie possede.

13. Mais le peager se tenant loin, n'osoit pas mesme leuer les yeux vers le ciel: mais frappoit sa poictrine, disant, O Dien fois appaisé envers moi qui suis pecheur:

14. le vous di que cestui-ci descendit iustifié en sa maison plustost que l'autre...

est de la mer, & y retournest. Le mesmese doit dire des dons & graces de Dieu, lesquelles toutes procedent de la boa-

Digitized by Google

té retournent à sa gloire. Dieu est celui par lequel & pour lequel sont toutes choses, Hebrieux 2. Elles sont par lui, pource qu'il les a faites: Elles sont pour lui, pource qu'il les a faites, pour l'amour de soi mesme, afin d'en estre glorisé.

A cela rien ne contrarie tant que la gloire. & orgueil de l'homme, comme Lesus Christ difoit aux Iuifs, au 5. chap. de S. Iean, Comment pourriez-vous cercher la gloire de Dieu, veu que vous cerchez la gloire l'vn de l'autre? Et au 12. chapit. Ils ont mieux aimé la gloise des hommes que la gloire de Dieu. Et est de cela comme de deux balances, dont l'une ne peut eltre haussée sans que l'autre s'abbaisse. Car l'homme ne peut le glorifier soi-mesme, sans abbaisser, entant qu'en lui est, la gloire de Dieu. Tout ainsi que quand on remplit vn tonneau vuide, à mesure que la liqueur y entre, l'air qui yeltoit en fort ; ainsi à mesure que Dieu verse les graces au cœur de l'homme, sort aussi du cœur de l'homme la vanité & l'opinion de sa perfection.

De cela nous auons vn exemple en cette parabole que nous vous auons leuë. Asçauoir l'exemple d'vn Pharisien estallant ses propres vertus, & d'vn peager confessant ses pechés, & ayant recours à la misericorde de Dieu. La priere desquels a eu vn succez fort disserent. L'vn est reietté, l'autre est iustissé.

Vous sçauez tous, ou deuez sçauoir qui estoyent ces Pharisiens. C'estoit vne confrairie

de

89

de deuots, faisans profession d'abstinences, & d'une vie austere, & d'une grande saincteré par dessus le commun. Ils n'auoyent entant que Pharissens aucune charge en l'Eglise: Les Sacrificateurs & les Scribes estoyent Leuites, ayans charge d'enseigner. Mais les Pharisiens pouvoyent estre de toute autre lignée. Dont nous auons vn exemple en l'Apostre S.Paul, lequel estoit Pharissen & de la lignée de Benjamin: Pourtant quand Iesus Christ, au 23.ch. de S. Matthieu dit, que les Pharisiens estoyent assis, en la chaire de Moyse, il parle ainsi, pource que la plus part des Sacrificateurs & Scribes se rangeoyent à la profession du Pharisaisme, afin d'estre reputés saincts parmi le peuple. Ils estoyent assis en la chaire de Moyse, non entant que Pharisiens, mais entant que Sacrificateurs & Scribes.

Quantaux peagers, ils estoyent collecteurs des tailles & imposts que les Romains prenoyent des Iuiss. Les Receueurs generaux, & ceux qui tenoyent à ferme les droits & reuenus des Empereurs Romains estoyent Payens. Mais ils auoïent sous eux des receueurs particuliers qui estoyent Iuiss. Et de là venoit la haine que les Iuiss leur portoyent, pource qu'estans du peuple de Dieu, ils seruoyent aux Payens pour exiger les tailles & succer la substance du peuple. Pour cette cause ils estoyent excommuniés & retrenchés des Synagogues, & leurs sacrifices & offrandes n'estoyent point reccues au temple. Bres, ils estoyent mis au rang des Payens,

comme Iesus Christ enseigne au 18. de S. Mat-thieu, disant, S'il ne cross l'Eglise, qu'il te soit com-me le Payen & le peager. Par cela vous compre-prenez aisément que quand lesus Christiacconple vn Pharisien & vn peager, c'est comme si auiourd'huy on accouploit vn coupeur de bourse auec vn Capuchin grandement mortisié. N'estimez pas que ce Pharissen & ce peager soyent entrés ensemble au temple en se touchant de pres : car vn Pharisien n'eust pas voulu s'accoster d'un peager, ni l'attoucher. Les Pharissens reuenans du marché se lauoyet, pour essuyer la souillure qu'ils auoyent amasse par l'attouchement du peuple. Dés le temps du Prophete Esaïe il y auoit de ces sain as presomptueux & hypocrites, qui disoyent, Tion toy la,ne t'approche point de moy; car ie suis saintle aupris de 10y, comme nous litons au 65 chapitre d'Esaie : lequel adjouste, que telles personnes sons une fumée es navines de l'Eternel , pout dire , que Dieu les a en abomination.

Mais oyons les paroles de ce Phatisien, Il disoit, O Dieu ie te rend graces que ie ne suis pas pecheur comme les autres hommes, & comme ce peager. Iene suis point rauisseur ni adultere, ie susne deux sois la semaine, ie donne la disme de sout monbien. Il rend voirement graces à Dieu, mais son orgueil paroisten ce qu'il ne consesse point ses pechés, & ne demande point de pardon, & qu'il se sert de cette instice presomptime pour raualler & mespriser les autres, comme lui estans beaucoup inferieurs.

Et

Et quant aux crimes dont il sedisoit exempt, asçauoir den estre in radisseur, ni adultere, lesus Christ resmoigne que les Pharisseus n'en
estoyent pas innocens. Carquant à la rapine,
tis Christ, au 23 chap de S. Matth. dit, qu'ils
Seus conferences maisons des vesves sous ombre de longues es fréquences oraisons. Et quant à l'adultere,
nous lisons au 8 chap de S. sean, que les Phariseus amenerent Viesus Christ vne semme adultere, pour sçauoir quel iugement il en seroit. L'à dessus les Christ leur ayant respondu,
que celui d'entre vous qui est innocent, lui iette la
première pierre; ils demeurerent consus, & sortirent I'vn après l'autre estans redargués en
leurs consciences.

Quant à cette vanterie, le susne deux soit la semaine, se donne la disme de tout mon bien, ce sont œuvres non commandees? que les Pharisiens faisoyent pour donner à Dieu du surcroist. C'est ce qu'on appelle auiourd'huy œumes de supererogation, & conseils de persettion. Ce sont les œuvres dont les Moines sont prosession, se prometrans qu'en ce faisant ils paruiendront en Paradis à vn degré de gloire par dessus les menus sainces, qui se sont entés d'oberraux commandemens de Dieu, comme ont esté Abraham Moyse, Dauid, Esare, qui s'ont point saits d'œuvres de supererogation. Mesmes les Anges ne sont pas plus que Dieu leur commande. Et lesus Christ mesme, au 6.chap. de S. Iean, se dit estre venu pour faire la volonté du Pere qui l'a enuoyé, & non pas pour faire plus.

que sa volonté. Ces gens veulent estre plus instes que Dieu ne veut. N'ayans dequoi payer à Dieu leurs debtes (car ils sont pecheurs) ils lui veulent donner ce qu'ils ne doiuent pas. Nous sommes assez empeschés à faire ce qu'il Dieu nous a commandé, sans vouloir faire pluqu'il n'a commandé. Penuent-ils aimer Dieu & le seruir plus que de tout leur cœur, & de toutes leurs forces? Or c'est ce que Dieu commande en sa Loy. Mais au bout de toute cette vanterie, par laquelle ils affectent vn degré de gloire par dessus les autres saincts, ils confessent franchement qu'ils ne sont pas asseurés de leur salut; comme si quelcun ne se contentant pas d'vn royaume, craignoit d'estre pendu le lendemain.

demain. Mais pour reuenir à ce Pharissen, les œuvres de supererogation, dont il se vantoit, sont deux. La premiere est, qu'il iusnoit deux fois la semaine, chose que Dieu n'auoit point commandée. Nous ne trouuons point de iour de iusne commandé en la Loy de Moyse, sinon le dixième iour du septième mois, qui eschet au commencement de nostre mois d'Octobre. A ce iusne ordinaire les Iusse en ont adjousté d'autres, comme le jusne de Godolias, & les deux iours de iusne dont est parlé en Zacharie, au 7. chapitre. Mais les Assideens, desquels sont descendus les Pharisiens, apres le retour de la captiuité de Babylone, ont introduit pour eux, mais non pour tout le peuple, de jusuer deux jours la semaine. Ces jours estoyent le deuxieme

xième iour de la semaine qui eschet à nostre Lundi, & le cinquième qui est nostre Ieudi. Et disoyent qu'ils iusnoyent ces deux iours, pource qu'ils auoyent appris par tradition, que Moyse estoit monté sur la montagne de Sinaï le cinquième iour, pour receuoir la Loy de Dieu, & en estoit descendu le deuxième.

Quant à donner la disme de tout son bien, par la Loy de Moyse le peuple estoit obligé de payer aux Leuites la disme du rapport de la terre: & ces Leuites payoyent au Souuerain Sacrificateur la disme de tout ce qu'ils auoyent receu du peuple. Mais si quelcun auoit quelque argent en son cossre, ou s'il auoit quelque rente, nous ne trouuons pas qu'il sust obligé a en donner la disme aux Leuites. Mais les Pharissens dismoyent tous leurs biens, iusqu'aux herbes de leuriardin, comme lesus Christ dit, au chap.23. de S. Matth. Vous dismez la mente, l'anet & le cumin.

Outre cela chasque Pharisen, combien qu'il sust riche & de bonne maison, auoit vn mestier & trauailloit de ses mains: & tout le gain qui lui en reuenoit il le consacroit au temple, & mesme faisoit conscience d'en assister son pere & samere, de peur de destourner vne chose sacrée à vn vsage profane, Matt. 15.5.

Telle donc estoit la vantance de ce Pharisien. Mais le peager estant confus, par le sentiment de son peché, n'osant leuer les yeux au ciel, difoit : Seigneur, lois appailé enuers moy

qui suis povre pecheur.

L'Escriture loue & nous recommande la confession des pechés: Salomon au 28 chapit. des Prouerbes, dit que celui qui rache ses transquessions tombera en calamité. Mais que celui qui les confesse & les delasse obtiendra misericarde. Et Dauid au Pseaume 32. l'ai dit, le confesserai à Dieu ma transgression, & tu-ai osté la peine de mon peché. Car comme dit S. leau, au commencement de sa 1. Epistre, Senous confessons nos pechés, Dieu est fidele & inste pour nous pardonner nos pechés, & le sang de Lesus Christ nous nessoye de tout peché.

Or il y a trois sortes de confession, qui sont honnes & agreables à Dieu. La premiere & la principale est celle que nous faisans à Dieu auquel nous confessons nos pechés, non pas pour les lui faire connoistre & lui reveler des choses qu'il nessauoit pas, mais nous lui confessons nos pechés, pour nous humilier & lui demander pardon. Il connoist nos pechés qui sont cachés à nous-mesmes, & que nous no connoissons pas. Dont aussi Danid au Pleau. 19, demande d'estre delivré des pechés qui lui sons eachés.

C'est aussi vne bonne confession par laquelle vn pecheur pressé en sa conscience vient à son Pasteur & sui découvre son peché, non paspour lui demander pardon, mais pour recenoit de lui conseil & consolation.

S, laques ausch, nous parle d'yne troisieme

sorte de confession par laquelle des personnes qui se sont offensées mutuellement viennent l'vne à l'autre & s'entreconfessent leurfaute, & protestent de leur marrissement. Car S. Iaques dit, Confessez vous l'un à l'autre, & priez l'un pour l'autre. Toutainsi que quand il dit priez l'un peur l'autre, il n'entend pas qu'il faille prier seulement pour le prestre, mais il veut que chacun prie pour son prochain. Ainsi quand il dit, Confessez vom l'un à l'autre, il ne parle pas de la confession aux prestres: mais il parle de la confession reciproque entre personnes qui ont eu du discord, Ges mots l'un à l'autre, monstrent clairement que S. laques parle d'vne confession reciproque.

Sur cette confession du peager nous auons deux choles à remarquer. L'vne, qu'il fait seuloment vine confession generale sans specifier tous ses pechés en particulier & par le menus comme on fait en l'Eglise Romaine, où le Prestre ne se contente pas de sçauoir tous les pachés de celui qui se confesse, mais aussi faut lui dire punctuellement toutes les circonstances du temps, du lieu, & beaucoup de particularités qui sont malhonnestes à exprimer. Ceux qui venoyent à lean Baptiste confessans leurs pechés, faifoyent vne confession generale sans rien specifier. Par ce moyen les Prestres sçauent tous les secrets & ordures des familles, sans excepter les Princes & Princesses, & leur impolent des penitences iulqu'à faire fouctter les Rois. List processorates to a consequence

17.722

Vous voyez aussi que ce peager estant entré au temple pour confesser les pechés, ne se conse point a vn Prestre ou Sacrificateur, pour lui demander absolution & pardon de ses pechés. Il confesse sechés à Dieu seul : car il n'y a que Dieu qui puisse pardonner les pechés. Dieu leul est juge des ames : Dieu seul connoist les cœurs : Dieu seul sçait si la confession du pecheur est sincere & parfrite, & s'il a vne serieuse repentance, sans laquelle il n'ya point de pardon. Vn homme ne peut estre inge en la cause de Dieu. Viscriminel ne peut pardonner à vn autre criminel le crime contre le Roy. Or les Prestres sont criminels & pecheurs deuant Dieu. Iamais les Apostres n'ont dit à vn pecheur, le t'absous de tes pechés, comme font les Prestres de l'Eglise Romaine. Les Pasteurs de l'Eglise ont voirement receu la puissance de pardonner les pechés quant aux peines & cenfures Ecclefiaftiques, mais non pas au iugen ment de Dieu.

Pour donc reuenir à ce peager, lesus Christ dit, qu'il retourna en sa maison estant instissé. La signification de ce mot, Instisser, est claire. Car puis qu'il auoit demandé que Dieu lui pardonnaît ses pechés, Dieu lui ottroyant ce qu'ilauoit demandé, sui a pardonné ses pechés. Dieu l'a instissé en lui pardonnant. Car nostre instissication consiste en la remission des pechés, Rom. 4. v. 6. & 7.

Nos Adversaires qui veulent que l'homme: soit iustifié par les œuvres, par le monde instiner, entenentendent rendre iuste, & sanctisser: Se trouuent voirement quelque peu de passages, esquels ce mot se prend ains: comme au 21. ch.
de l'Apocalypse,où il dit, que celui qui est iuste.
soit iustissé d'auantage, c'est à dire, croisse en iustice & saincteté. Et au 12. chap. de Daniel, il
est dit, que ceux-là seront comme estoiles luisantes
à perpetunté, qui on instisseront plusieurs, c'est à dire,
qui par leurs exhortations les ameneront à iustice, & à viure sainctement: & au 19. chap. de
l'Apocalypse est donné à l'Espouse, qui est l'Eglise, de se vestir de crespe sin es luisant, qui sont
les sussissements des Saincts, lequel habit n'est
autre chose que les vertus, & la justice & saincteté, dont Dieu orne ses saincts en son royaume celeste.

C'est en ce sens que S. laques, au 2. chap. dir, que l'home est sustifié, c'est à dire, regeneré & sanctifié, non seulemet par la foy, mais aussi par les quyres. Car chasque vertu Chrestienne tient sa place & fait partie de nostre regeneration.

sa place & fait partie de nostre regeneration.

Mais se trouveront plus de soixante passages de l'Escriture esquels le mot de sustissier ne se prend pas pour former l'homme à iustice, & saincteté: ains il se prend ordinairement pour declarer & reconnoistre innocent celui qui est accusé & soupçonné d'iniustice. En ce sens Dieu mesme est iustissé en ces paroles: & au ch.11. de S. Matt. il est dit que la Sapience de Liseu est sustissée par ses enfans: & au 7. ch. de S. Luc, Lo pouple & les peagers sustissement Dieu: & S. Paul

en la 1.2 1 Im.cn.3. dit que Dieu a este manistre en chair, mais qu'il a cité iustifié en esprit. C'est à dire, que le sus Christ, qui est vn mesme Dieu auec le Pere, a prins une chair semblable à la nostre, mais qu'il a csté par sa vertu diuine exempté des iniustes soupçons & accusations des hommes. Y a il homme si brutal qui puisse croire que Dieu puisse deuenir iuste, ou croiftre en saincteré?

C'est en ce mesme sens qu'vn homme tasche à se instifier soi-mesme: comme lesus Christ dissoit aux Pharisiens: C'estes vois qui vous instifiés vous mesmes: c'est à dive, qui vous vantez se presumez d'estre iustes. Ainsi lob au 9, chapitre, Si is me instisse moi mesme, ma beuche me condamnera.

Auquel passage, comme aussi en plusieurs autres, insisser, est oppose à condamner: comme au 17. des Prouerbes; Celui qui insisse le meschant & condamne le inste, sont tout deux en abomination à l'Eternel. Et Iesus Christ au 12. de S. Matthieu, Par tes paroles tu soras instissé, & par tes paroles tu seras condamné. Tout ainsi donc que condamner un homme, n'est pas le rendre meschant, aussi instisser un homme, n'est pas le rendre de inste & sainct, mais le declarer estre inste & innocent : car les pechés pardonnés sont estimés estre non fairs.

Que si par iustisser, S. Paul entendoit sanctifier & regenerer, il diroit que nous sommes iustissés par le S. Espiit. Mois il ne parle par ainsi.

Rom.5.9 Ains il dit, que nous sommes sustifiés au sang de les

Tefus Christ, pource que par la mort nous obtenons la remission de nos pechés.

C'est pourquoi l'Apostre nous exhorte souuent à nous addonner à saincteté & justice: mais il ne nous exhorte jamais à estre justifiés. Car la remission des pechés n'est pas vne chose qui se face par nos exhortations : c'est vn arreit du conscil de Dieu.

Bref, l'Apostre 1. Cor. 1. met la iustification & sanctification pour choses diverses, disant, que Ieses Christ now est fait de par Dieu iustice of fanctification.

Contre cela nos Adversaires s'obstinent.Ils veulent que l'homme soit iustifié deuant Dieu par ses œuures, contre les paroles expresses de Danid au Pl. 143 Nul vinant ne sera instifié denant : tos. Matheur fur nous si au tour du jugement il nous faut estre justifiés par la perfection de nostre instice; veu que nous sommes tous povres pecheurs: & que si nous disons que nous n'auons 1. Ican 1. point de peché nous nous feduisons nous-mesmes, & verité n'est point en nous. Et que cet excellent seruiteur de Dieu sain & Paul recognoist que le peché habite en lui, & s'escrie, Las mos homme miserable! qui me delivrera du Rom. 7. corps de cette mort? Dont aussi il renonce à \$4. sa propre instice, drant aux Philippiens, qu'il vhilip. destre en cette sournee là, d'estre trouné ayant 3.9. non point sa instice qui est par la Loy, mais celle qui est par la foy de lesus Christ : duquel la iustice qui nous est imputee est tres-parfaire & accomplie. Car Dieu en son jugement ne

reçoit point de payement qui ne foit tres par-

Et reconnoissez le fruict de certe doctrine presomptueule & vrayement Pharisaique, de vouloir que deuant Dieu l'homme soit iustifié par les œuvres & par la propre iustice. Le fruict est, qu'ils font profession de douter de leur salut, & de ne sçauoir pas, si en mourant leurs ames is ont en Paradis ou en enfer. Et voudroyent en estre quittes pour estre cinq cens ans au fen de Purgatoire. Car quelle asseurance pourpoit-on baltir sur vn si mauuais fondement que la iustice de l'homme? Veu principalement qu'ils offrent à Dieu pour iustice des œuvres iniustes, & esquelles Dieu est grandement offensé: Diront-ils au iour du jugement pour se iustifier; Seigneur, i'ay rendu seruice aux images, s'ay adoré les reliques, i'ay fait des prieres par conte en langue que se n'entendois pas, s'ay invoqué les Saincts, & mangé ton Fils à belles dents? Ieme suis confessé à mon sure, & il m'a donné absolution?

Or le but de tout ce propos, & de la parabole du Pharisien & du peager, est de condamner l'orgueil, & nous former à humilité, enuers Dieu premierement, & puis enuers nos prochains. A cela l'Escriture saincte nous exhorte souvent: Salomon au 15. chapit. des Prouerbes dit, que l'orgueil marche denant la ruine, & que. l'humilité va denant l'honneur. Et Iesus Christ, au 23. chap. de S. Matthieu, Quiconque s'élevera sera abbaissé, & quiconque s'abbaissera sera éleué. Car comme dit S. Iaques, Dieu resisse aux orgueilleux é fait grace aux humbles. La porte du royaume des cieux est estroite, les personnes enssées d'orgueil n'y peuvent passer. La grace de Dieu est une fontaine prosonde & inespuisable, en laquelle on ne peut puiser sans se baisser. C'est à quoi le diable travaille. Il ensse les hommes pour les creuer. Il les éleve haut pour les precipiter. Il rend un homme admirateur de ses propres vertus, afin de le rendre negligent à recercher la grace de Dieu.

L'orgueil entre tous les vices est le plus nature rel. Car il n'y a rien plus naturel à l'homme que de s'aimer soi-mesme. Or l'orgueil n'est autre chose qu'vn excez de l'amour de soi-mesme, quand vn homme s'aime soi-mesme plus qu'il ne faut, & pour les causes qu'il ne faut pas.

C'est pourquoi ce vice est le plus malaisé à corriger. Il est comme entre les habits celui qui touche nos corps, car c'est le vice qui se déponille le dernier. Les plus sain & les plus auancés en la crainte de Dieu en ont toufjours quelque reste,& ne connoissent pas affez leurs defauts. David n'en a point esté exempt. Au Pleaume 131. il fait profession d'humilité, disant, que son cœur ne s'est point bause, & qu'il s'est rendu semblable à un enfant nouvellement seuré. Neantmoins apres auoir escrit ce Pseaume, estant en sa derniere vieillesse, il a esté poulsé par orgueil & vanité à vouloir (çauoir combien il auoit de suiets en son royaume, dont austi il a esté puni. Les Apostres n'ont point esté sais orgueil, quand ils ont contesté entreux

fur la superiorité. Et S.Paul confesse auoir eu besoin d'une escharde en la chair, c'est à dire, d'une maladie poignante en son corps, de peur qu'il ne s'enorgueillist pour la grandeur de ses renelations: 2. Corint. 12.

Et ce vice a cela de particulier que nul ne confesse iamais d'en estre entaché: On pourra tirer confession d'un larron, ou d'un meurtrier, ou adultere: mais vous n'auez iamais veu personne qui se confessas estre orgueilleux. Car c'est l'orgueil mesme qui s'empesche de recognoistre son orgueil. Ceux là mesme qui escriuent contre l'orgueil en veulent estre louiés.

Aussi ce vice est le plus ancien de tous, & dont est procedé tout le mal qui est au monde. Par orgueil les Anges sont tombés, & sont devenus diables. Par orgueil nos premiers parents, voulans estre faits semblables à Dieu, par la cognoissance du bien du mal, ont appris par experience, la difference du bien dont ils sont descheus d'auec le mal où ils se sont precipités.

Or il y a vn orgueil qui s'éleue contre les hommes, & vn autre orgueil beaucoup pire qui s'éleue contre Dieu. Par l'orgueil conte les homme, chacun desire estre preferé à vn autre & est saché d'ouir la louange d'autruy: n'est pas insqu'aux belistres qui ne s'entremorguent, &

veulent estre preferés.

Ce vice rend les hommes vanteurs & grands, parleurs. Il en est comme des tonneaux vuides, qui retentissent d'auantage que les pleins:, &

103

des petits torrens, qui font plus de bruit que les

grosses rivieres.

Mais le pire orgueil de tous est celuy qui est contre Dieu, par lequel vn homme sousser d'effre appelé Dieu, & se fatt adorer, & se vante d'auoir plus d'authorité que les sainces Escritures, c'est à dire, plus que Dieu parlant par ses Prophetes & Apostres, & vsurpe la puissance de pardonner les pechés en qualité de nige, & de dispenser des sermens, permettant le perjure.

Or comme c'est de la teste que decoulent & tombent les dessurions, ainsi c'est orgueil est decoulé du chef sur les personnes qui se vantent de faire Dieu, & de sacrifier Iesus Christ, & de pardonner les pechés en qualité de inges, en disant à yn pecheur, Ie t'absonde tespechés, qui est yn orgueil auquel iamais les Pharisiens ne sont parueuus. Ains oyans Iesus Christ, disant à vne semme pecheresse, Tes pechés iesont pardonnés, ils disoyent, qu'il blasphemoit, & que nul ne peut pardonner les pechés sinon Dieu.

De mesme source est venu cette presomption, par laquelle les hommes pecheurs se vantent de meriter le salur. Voire (comme ils parlent) par des merites de condignité & d'equipollence: Vous diriez que ce sont hommes qui tiénent des settons pour conter auec Dieu, & au bout du conte trouvent que Dieu leur est redenable. Car celui qui merite le salut, peut dire à Dieu, Page moi. Il y a de l'iniustice en un maisse de ne payer point à sen servicer ce qu'il a merit é.

Certainement si nous errions, en niant les merites, nostre faute seroit de nous humilier par trop, & donner à Dieu trop de louange, en quoi il est bien mal-aisé de pecher. Mais si ceux qui se vantent de leurs merites, errent, ils se perdent, ne voulans pas attribuer à Dieu la louange qui lui est deuë, & voulans que Dieu soit debteur à l'homme, & pretendans acquerir par les merites, ce qui nous appartient, entant que nous sommes enfans de Dieu & heritiers du royaume des cieux.

S. Paul Rom. 11. dit que nous sommes sanués par grace, & si c'est par grace cen'est point par œuvres, autrement grace n'est plus grace. Et auz. chap. il dit, que nous sommes iustissés gratuitement par la redemption en Iesus Christ. Et aux Ephesiens, ch. 2. Vous estes saunés de grace par la soy, & cela nonpoint de vous, c'est vn don de Dieu. Et aux Romains chap. 6. Les gages du peché c'est la mort: mais le DON de Dieu est la vie eternelle.

Comment pourrions nous meriter enuers Dieu, puis que nous auons besoin de pardon? Et quand mesure nous pourrions accomplir la Loy de Dieu, si est-ce que Iesus Christ veut que nous nous reconnoissions seruiteurs inutiles. Car que seruent à Dieu nos bonnes œuures? Si nous donnons l'aumosne, Dieu en est-il enrichi? Si nous le loüons, en deuient-il plus grand, ou est-il haussé d'vn degré? Et quel bien pouuons nous lui, offrir qui ne soit du sien? Ou quelle proportion de nos bonnes œuvres auec vn royaume eternel?

L'EG-

L'Escriture sain ce voirement dit, que Dieu nous donne vn salaire: mais c'est vn salaire gratuit & non merité. Elle nous appelle dignes: mais c'est Dieu qui nous rend dignes. Elle dit que Dieu rend à chacun selon ses œuvres: mais elle ne dit pas que Dieu nous rend selon le merite de nos œuvres. En parlant ainsiselle dit que Dieu fait du bien aux bons & punit les meschans. Ainsi les Galaadites soldats de Iephté, tuoyent les Ephraimites selon leur pronontiation: mais non pas à cause de leur pronociatio.

Leur raison la plus ordinaire est, que puis que Dieu damne les meschans, pource qu'ils l'ont merité; il s'ensuit que Dieu sauue les gens de bien, pource qu'ils l'ont merité. Nous leur nions que celas ensuiue. Car les mauvaises œuvres des meschans sont parsaitement mauuaises, mais les bonnes œuures de ceux qui craignent Dieu sont imparsaitement bonnes. Et les mauuaises œuvres des meschans viennent de leur proprenature: Mais les bonnes œuures de ceux qui craignent Dieu, viennent de la grace de Dieu, & pourtant ne penuent meriter enuers Dieu.

Du peu de bien que nous faisons nous en deuons rendre graces à Dieu, & lui en donner la louange. Car de nostre nature nous sommes incapables de penser aucun bien: c'est Dieu qui donne le vouloir et le parfaire selon son bon plaisir, comme dit S. Paul aux Philippiens 2. chapitre. Et au 15. chap. de la 1, aux Corinthiens ayant dit, qu'il auoit trauaillé plus que tous les Apostres,

il adjouste, comme par forme de correction, Toutessois non point moi, mais la grace de Dieu qui est auec moi. Non point à nous, non point à nous Seigneur, mais à ton nom donne gloire & honneur. Dieu se seit de foibles outils pour faire grandes choses, il parfait sa vertu en nostre infirmité: il met ses thresors en des vaisseaux de terre: par la bouche des enfans, il establit sa louange, afin que nous ne venions pas à partager auec lui sa louange.

Sennacherib, apres avoir parlé par mespris & outrecuidance contre le Dieu d'Israel, a esté

tué par ses propres enfans.

Nebucadnezar, pour auoir foit adorer son image, a esté reduit à manger l'herbe auec les bestes. Herode à esté mangé par la vermine, pour auoir sousser qu'on l'appelast Dieu. Tout ainsi que les pluyes tombantes sur le sommet des hautes moutagnes ne s'y arrestent passmais descendent és balles vallées & s'y arrestents Ainsi les graces de Dieu ne s'arrestent point sur les hautains, mais sur les humbles. Ne plus ne moins que ceux qui marchent sur terre posent leurs pieds auec plus d'asseurance que ceux qui marchent sur le sommet des toices. Ainsi celui qui chemine auec humilité deuant Dieu, marche auec plus d'asseurance: L'Escritu e sain de assigne à Dieu deux demeures, l'vne és cieux les plus haurs; l'autre és cœurs les plus humbles; comme il dit par son Propheté Elaïe, 211 57.ch. Et au 66. A qui regarderai-ie, finon à celui qui al'esprit brisé & qui treble à ma parole?

107

Las qu'est-ce qu'vn homme de sa nature, qu'vn vaisseau fragile & plein d'ordures, vn corps destine à la pourriture, vne ame pecheresse, tremblante sous la frayeur du jugement de Dieu?

Le souverain remede contre ceste mauvaise gloire, est une bonne gloire, par laquelle l'homme fidele & craignant Dieu se glorifie d'estre de ses enfans, &par là est incité à mesprifer ce monde & tout ce qu'il peut promettre, comme choles inferieurs à nostre esperance, & à l'alliance dont Dieu nous a honorés. Humilions-nous fous la puissante main de Dieu, afin qu'il nous éleue quand il sera temps. Sçachans 1. Piert. que Dieu n'a point besoin de nostre seruice, 5.6. lequel est plustost, à le prendre à la rigueur, vn desferuice. Car il y a en nos meilleures œuvres de l'imperfection: & les louinges que nous donnons à Dieu rauallent sa grandeur. Car nos conceptions les plus éleuces, sont infiniment inferieures à sa perfection. Que nostre gloire donc soit de glorisser Dieu : que nos richesses soyent en sa grace, & nos merites en sa misericorde, & nostre ioye & contentement en son amour, en attendant qu'il nous mette en possession de la vraye gloire, & de la couronne qui ne flestrit iamais, laquelle Dieu reserue à ceux qui se glorifient en lui seul, & en l'alliance qu'il a contractee auec nous, par Ielus Christ, auquel soit louange & gloire és fiecles des siecles.